

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_04_033

Sur convocation en date du 18 avril 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 24 avril 2023 à 20H30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

| | | |
|------------------------|-------------------|------------------|
| BOZONNET-MEUNIER Kathy | BABUT Aurore | FERRIER Patricia |
| THEVENET Jean-Marc | BERTHET Dominique | GAY Daniel |
| BERLAND Martine | CORDIER Michel | GEOFFRAY Karine |
| MARTIN Hubert | DUBOIS Loïc | GOYAT Pascal |
| CHATELAIN Béatrice | DUCLOS Laurent | MONTIBERT Pierre |
| SIMONET Jean-Michel | DUCROZET Isabelle | PANEL Olivia |
| | FALAISE Alain | PEYROT Pascale |
| | FAYARD Pascal | SUPIE Sylvie |

Procurations :

Monsieur Albert CARLIER donne procuration à Monsieur Daniel GAY

Monsieur Xavier CHIROL donne procuration à Madame Hélène CÉDILEAU

Monsieur Martin PERNET donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Madame Catherine PIVET donne procuration à Madame Sylvie SUPIE

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Monsieur Pierre MONTIBERT

Absente : Madame Zarouhine CALMUS

Secrétaire de séance : Madame Aurore BABUT

Mise en ligne le : 26/04/2023

DSDEN de l'Ain**Demande de subvention du RASED BOURG III – Antenne de Servas**

Présentation du rapport par Madame Martine BERLAND, Maire adjoint.

Madame le rapporteur informe l'assemblée que le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est un dispositif de l'éducation nationale visant à prévenir et réduire les difficultés scolaires que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages.

Ce dispositif est organisé en trois antennes pour la circonscription de Bourg III, l'école de Péronnas relève de l'antenne de Servas.

Les interventions du psychologue et de l'enseignant spécialisé nécessitent une participation des communes. Les besoins annuels pour les années à venir sont de 722,00 € de renouvellement pour les livrets de passation et 410,00 € pour l'achat de jeux et de livres, du matériel informatique et pour une maintenance du matériel informatique. Les sommes demandées sont réparties au prorata du nombre de classes par commune. Le budget pour Péronnas est de 160,00 € pour l'année 2023/ 2024 pour 16 classes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé de Madame le rapporteur,

Vu son bien-fondé,

À l'unanimité (28 voix pour),

AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention d'un montant de 160,00 € au titre du RASED BOURG III – Antenne de Servas pour l'année 2023 / 2024.

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_04_033

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 24 AVRIL 2023



Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,

Aurore BABUT